

**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME**

Bulletin : SOS-ENVIRONNEMENT

N°8 du Vendredi 21 janvier 2005

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT, LE 5 JUIN 2005.

La Journée mondiale de l'environnement, célébrée chaque année le 5 juin nous concerne tous directement. C'est, pour le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'un des principaux moyens pour susciter une plus grande prise de conscience envers l'environnement et promouvoir l'intérêt et l'action politique. Le thème de la Journée mondiale de l'environnement retenu pour 2005 est: *"Des villes vertes, un plan pour la planète!"*

Ce thème met en avant l'importance d'une urbanisation soucieuse des questions environnementales, afin que nos villes puissent offrir un environnement propre et sain, où des millions de citoyens auraient la possibilité de réaliser leurs espoirs.

Certains individus continuent à considérer l'environnement comme un luxe : ils pensent qu'un espace vert, une plage, une rivière ou une forêt ne mérite d'être conservée pour sa beauté que lorsque tous les autres problèmes liés au développement ont été résolus. Pourtant, parallèlement aux variétés financière et humaine, le capital naturel représente le fondement même de la santé et de la richesse en raison des « services de l'écosystème » qu'il fournit. Les lois destinées à protéger cette richesse naturelle et son rôle vital dans la lutte contre la pauvreté sont mal ou inégalement appliquées.

Le Burundi possède des lois environnementales, mais lorsque celles-ci ne sont pas appliquées et respectées, elles ne représentent guère plus que des symboles.

Le problème est en partie lié au fait que la sensibilisation des juristes au droit de l'environnement n'a pas évolué au même rythme que la multiplication des textes légaux et la reconnaissance de l'importance cruciale d'un bon équilibre entre les considérations sociales, de développement et d'environnement dans les prises de décisions juridiques. Parfois, le manque de ressources est également en cause, parfois c'est tout simplement une question d'apathie. Quoi qu'il en soit, de nombreuses affaires liées à l'environnement ne sont pas portées devant la justice ou n'obtiennent pas gain de cause, même dans le cas des crimes évidents.

Comment célébrer la Journée Mondiale de l'Environnement ?

Le Directeur Exécutif du PNUE, Klaus Töpfer indique que la Journée mondiale de l'environnement peut être célébrée de multiples façons, les gouvernements, les particuliers, les organisations non gouvernementales, les associations communautaires et de jeunes, le monde des affaires, les usines et les médias organisent des activités pour réaffirmer leur volonté de protéger et d'améliorer l'environnement, notamment par des campagnes de nettoyage et de plantations d'arbres, des rassemblements de rue bigarrés, des concerts « verts », des concours de rédaction et de dessin dans les écoles, des campagnes de recyclage des déchets et bien d'autres activités encore.

Ce jour là, des Chefs d'Etats et des ministres de l'Environnement prononcent des discours dans lesquels ils s'engagent à agir pour la sauvegarde de notre terre.

Des engagements visant l'établissement de structures gouvernementales permanentes destinées à la gestion et à la planification économique de l'environnement sont pris officiellement. Cette célébration

représente également une occasion pour la signature ou la ratification de conventions internationales en faveur de l'environnement.

Profitons de cette Journée mondiale de l'environnement pour examiner l'état de notre environnement. Prenons le temps de réfléchir aux actions que chacun d'entre nous doit mettre en oeuvre, et mettons-nous au travail afin de préserver, ensemble, toute vie sur terre.

Activités prévues au niveau national.

En plus du thème mondial qui porte sur les villes vertes, le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme s'apprête à célébrer la Journée Mondiale de l'Environnement, sous le thème national : « **Les forêts, les boisements et les aires protégées sont une grande richesse de notre Pays. Protégeons – les contre les feux de brousse** ».

La journée sera un événement médiatique dans le cadre duquel des journalistes de la presse écrite et audio-visuelle se pencheront avec enthousiasme sur la question, sans ménager leurs critiques. Des documentaires télévisés, des expositions, de photos et d'affiches renforceront l'impact visuel de cette manifestation, alors que des séminaires, des concours de chanson sur les problèmes environnementaux et la distribution des prix aux meilleurs journalistes en matière d'environnement témoigneront de sa dimension intellectuelle.

**Ferdinand NDERAGAKURA,
Directeur de l'Environnement et du Tourisme.**

LES DECHETS : UN PROBLEME DE SANTE PUBLIQUE

Le fait que les déchets ménagers, industriels, biomédicaux, hospitaliers, pharmaceutiques et autres figurent en bonne place parmi les produits incriminés par la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements des déchets dangereux et leur élimination prouve aisément que les dangers qu'ils font peser sur la santé humaine sont réels.

A l'intérieur comme à l'extérieur des habitations et des établissements sanitaires, la présence de déchets dangereux dans les ordures ménagères, au moment du transport vers les sites de transfert, les décharges publiques, les canalisations présente le même nombre de risques pour les personnes chargées de la collecte que pour le personnel travaillant à leur proximité.

Le plus grave encore, c'est le nombre très important de récupérateurs (enfants, femmes, hommes, affamés) qui s'affairent dans la décharge de Buterere, ou les enfants qui vont nager dans la rivière Ntakangwa où il y a présence massive de vecteurs, tels que les mouches et le bouillon de culture bactériologique, pouvant avoir de très graves conséquences sur la santé des populations.

C'est pourquoi aujourd'hui, à côté des maladies dites émergentes comme le SIDA, on en détermine d'autres tel que le choléra, la dysenterie bacillaire et la méningite cérébro-spinal.

Prenons alors conscience pour éviter les risques de contamination et de pollution de nos rivières qui traversent la capitale ainsi que notre cher lac TANGANYIKA.

**Herménilde NTITANGURANWA
Conseiller au Cabinet du Minatet**